

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 février 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-six février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
POUR L'ANNEE
2020 A
L'ASSOCIATION
"CAL&Co".

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS par Nathalie BETEMPS, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTE : Irina SCHAPIRA

SECRETAIRE : Valérie LEBAS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200226-D31-20-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2020 A L'ASSOCIATION "CAL&Co".

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la demande formulée par l'association "Cal&Co",

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut attribuer des subventions aux associations qui en font la demande,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

Madame Christine MADRELLE s'étant retirée et n'ayant pas pris part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros) à l'association "Cal&Co".

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :
Voix pour : 33
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20200226-D31-20-DE Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020
